

## CHAPITRE VIII

### LES LECONS TIREES DE L'ORGANISATION DE LA PROPAGANDE PENDANT LA GUERRE 14-18

---

Ces leçons, nous ne les avons pas tirées nous-même! Nous avons en effet retrouvé, dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères, une note ou plutôt un "brouillon" (1) qui nous prouve que quelqu'un, un jour, a eu l'idée de réorganiser la propagande et de l'adapter à une situation de paix ou de future guerre.

Nous avons essayé de synthétiser ici, ces idées.

Forts de l'expérience acquise par quatre années de guerre, où le BDB a joué un rôle important dans la propagande belge à l'étranger, mais conscients des lacunes d'une organisation hâtive, et envisageant d'autre part, les possibilités qu'offrirait des services mieux structurés, ses responsables, dont sans doute monsieur Passelecq, en une note d'une douzaine de pages émettent des suggestions pour l'organisation de ces services dans le cas d'une nouvelle guerre.

Premièrement : La propagande serait organisée par le département des Affaires Etrangères.

Toute nouvelle ou tout renseignement pouvant être utilisés par la propagande seraient communiqués au service permanent d'informations fonctionnant auprès du G.Q.G. Ce service ferait parvenir le renseignement au service de propagande des Affaires Etrangères.

Le service documentaire du bureau de propagande se documenterait de plus à toute source

---

(1) Note sans référence précise extraite d'un dossier du Ministère des Affaires Etrangères. Ce dossier est intitulé : "Organisation de la propagande, principalement en temps de guerre" et porte la cote 11807/4.

extérieure, en dehors de la zone des armées.

Deuxièmement : Le service de propagande de la défense nationale serait supprimé.

De toute manière, quel que soit l'organisme de propagande, quelle que soit sa dénomination, les principes suivants pourraient être adoptés :

- Il relèvera du Ministère des Affaires étrangères,
- Il fonctionnera comme une Direction Générale de ce Ministère et son chef signera les pièces, non "pour le Ministre", mais en son nom propre.
- Les crédits de fonctionnement seront à charge du Ministère.
- Sur proposition du chef de l'organisme, le recrutement des collaborateurs, leurs appointements, leur licenciement... seraient effectués par le Secrétariat Général du Département. Serait recommandée, l'utilisation du personnel disponible des archives pour le BDB.
- Un local destiné à la presse étrangère et belge serait réservé, à proximité, dans les locaux de l'organisme.
- Le départ du courrier serait assuré par le service d'Expédition du Département.

L'application de ces principes, tout en assurant une économie, procurerait la liberté d'action et d'esprit du chef de l'organisme et de ses collaborateurs.

D'autre part, en vue d'assurer la rapidité des communications et des expéditions, le Secrétariat Général du Département provoquerait les accords nécessaires pour que, dès le temps de guerre, un bureau de postes, télégraphe et téléphone soit installé aux abords du département et de l'organisme de propagande. Ce bureau serait réservé aux besoins du Ministère, de l'organisme et de la presse.

Le Ministère de la Défense Nationale, supprimant pour le temps de guerre, l'organisme de propagande qu'il avait créé au Havre (Sainte-Adresse), c'est-à-dire, la "Direction Militaire des Relations avec la Presse", mais maintenant le service

d'information au G.Q.G., il serait nécessaire d'avoir un ou deux officiers qui feraient la liaison entre le G.Q.G. et l'organisme, pour transmettre les nouvelles et les documents dans les deux sens. Ces officiers resteraient attachés au Ministère de la Défense Nationale.

Le service de presse du département des Affaires Etrangères entrerait dans l'organisme de propagande, partie pour la documentation, partie pour la diffusion.

Documentation et diffusion seraient en effet les deux secteurs d'activité de l'organisme envisagé. Le BDB conserverait ses attributions du Havre, à l'exception de la propagande proprement dite, qui serait du ressort de la section de diffusion qui assurerait les relations avec la presse, avec les missions et les correspondants à l'étranger et lui, se chargerait aussi des émissions : livres, brochures, photos, films, etc...

**INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES SOCIALES DE L'ETAT**  
rue de l'Abbaye 26 - 1050 Bruxelles

**SECTION : BIBLIOTHECAIRES - DOCUMENTALISTES**

**LE BUREAU DOCUMENTAIRE BELGE**  
**AU HAVRE PENDANT LA GUERRE 1914-1918**

**Application pratique de la documentation du Bureau :**  
**les déportations de travailleurs belges**  
**pendant la durée de la guerre**

Tome 1